

# SYNDICAT MIXTE DOCKS SEINE NORD EUROPE/ESCAUT

Siège social :

CCI Grand Hainaut

3, avenue Séateur Girard BP 80577

59308 VALENCIENNES Cedex

REÇU LE

23 FEV. 2024

SOUS-PREFECTURE  
DE VALENCIENNES

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2024

Date de convocation :  
Le 21 décembre 2023

### NOMBRE :

- délégués titulaires : 13
  - de présents : 8
  - de votants : 12
- délégués suppléants : 13
  - de présents : 1
  - de votants : 1

### N° d'inscription de l'acte sousmis

à l'obligation de  
transmission  
au Représentant de l'Etat :

CS8-2024-06

### Secrétaire de Séance :

Mme Anne-Lise DUFOUR-  
TONINI

### OBJET :

### Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 14 heures, le comité syndical du syndicat mixte « Docks Seine Nord Europe / Escaut » s'est réuni pour sa séance d'installation sous la présidence de Monsieur Bruno FONTAINE.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires (8) : MM. Sébastien DELQUIGNIES et Bruno FONTAINE, Mmes Anne-Lise DOUFOR-TONINI, Sylvia DUHAMEL et Amandine HASOUNA, MM. Guy MARCHANT, Bruno RACZKIEWICZ et Jean-François SAILLY.

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire (1) : M. Marc POSAK.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir à un délégué titulaire (3) : M. Charles BLANGIS a donné pouvoir à M. Sébastien DELQUIGNIES. M. Dominique SAVARY a donné pouvoir à M. Bruno RACZKIEWICZ. M. Jean-Noël VERFAILLIE a donné pouvoir à Mme Sylvia DUHAMEL.

Délégués titulaires excusés (1) : Mme Anny-Claude MORISIAUX.

Etaient présent(e)s en qualité de délégués suppléants (0) :

\*\*\*\*\*

## DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)

La Commission d'Appel d'Offres est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés publics au-dessus des seuils européens de passation. Elle doit être composée de membres à voix délibératives issus de l'assemblée délibérante et doit être obligatoirement réunie pour les marchés formalisés.

Conformément aux articles L1414-1 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales, pour les collectivités territoriales et les établissements publics, sont constitués une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent.

Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale, ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants :

- Le Président (La Présidente) du Syndicat ou son représentant, président (présidente) de la commission ;
- Cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Suite au dépôt des listes dans les conditions fixées par délibération en début de séance du présent Comité Syndical, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut.

Aussi, il est demandé au Comité Syndical d'élire en son sein cinq membres titulaires et cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres, commission placée sous la présidence du Président du Syndicat Mixte ou de son représentant.

L'élection des membres et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel, par ordre de présentation.

Chaque liste doit comporter un nombre égal de titulaires et de suppléants.  
Les suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire. Aussi, chaque suppléant pourra être amené à représenter n'importe quel titulaire.

**Le Comité Syndical décide, à l'unanimité :**

- de constituer une seule et unique Commission d'Appel d'Offres et que celle-ci sera une commission permanente sur toute la durée du mandat ;
- d'élire les membres la constituant à savoir :

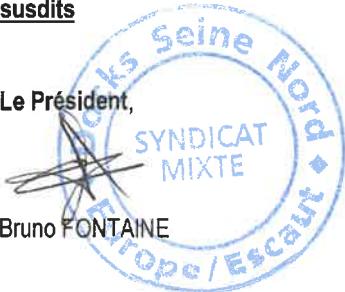
|                        | Membres titulaires   |
|------------------------|--|
| CCI Grand Hainaut      | Sébastien DELQUIGNIES<br>Amandine HASSOUNA<br>Jean-François SAILLY |
| Valenciennes Métropole | Guy MARCHANT   |
| La Porte du Hainaut    | Dominique SAVARY   |

|                        | Membres suppléants   |
|------------------------|--|
| CCI Grand Hainaut      | Fabrice LEFEBVRE<br>Anny-Claude MORISIAUX<br>Charles BLANGIS |
| Valenciennes Métropole | Sylvia DUHAMEL   |
| La Porte du Hainaut    | Anne-Lise DUFOUR-TONINI                                      |

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
susdits

Le Président,

Bruno FONTAINE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

